

Brest Bretagne Nautisme

Challenge virtuel interclubs

25-26 avril 2020

AVIS DE COURSE



La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. AUTORITE ORGANISATRICE

L'autorité organisatrice (AO) sera Brest Bretagne Nautisme en accord avec la Fédération Française de Voile

Brest Bretagne Nautisme

Port du Moulin Blanc

29200 Brest

contact@brestbretagnenautisme.fr

2. LIEU ET DATE

Le challenge virtuel interclubs aura lieu en ligne sur Virtual Regatta samedi 25 et dimanche 26 avril 2020 à partir de 17h00.



**PARTENAIRE
OFFICIEL**



**PARTENAIRE
FÉDÉRAL**

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

3. PROGRAMME PREVISIONNEL

Ouverture du secrétariat de course à partir 16h00 le samedi 25 avril et 16h30 le dimanche 26 avril en salle virtuelle cormorandière, accessible sur jitsi par le lien suivant :

<https://meet.jit.si/cormorandiere>

Pour plus de renseignements, contactez BBN, contact@brestbretagnenautisme.fr.

Samedi 25 avril	16h00	Ouverture du secrétariat (salle virtuelle Cormorandière)
	16h45	Briefing des équipages (salle virtuelle Cormorandière)
	17h00	Envoi du premier signal d'avertissement
	19h00	Fin des courses du jour
Dimanche 26 avril	16h30	Ouverture du secrétariat (salle virtuelle Comorandière)
	16h45	Briefing des équipages (salle virtuelle Cormorandière)
	17h00	Envoi du premier signal d'avertissement
	19h00	Fin des courses du jour

[DP] La présence des équipages est obligatoire

- A tous les briefings, en tenue club si possible.

4. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

- a) Etre constitué en équipes de clubs. Chaque équipe de club sera constituée de trois membres, obligatoirement licenciés dans le club. Les pôles France et espoirs peuvent également présenter une équipe. Chaque club ne peut présenter plus d'une équipe.
- b) Disposer d'au moins un compte VIP par club (compte individuel ou club) afin de pouvoir être désigné organisateur d'une course lors des « flights ».
- c) Etre invité pour le challenge virtuel interclubs après dépôt du dossier d'inscription (18 équipes maximum). Les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée. Seuls les dossiers complets seront pris en compte.

5. INSCRIPTIONS

- a) Les dossiers d'inscription des Equipes de club candidates devront être envoyés au plus tard vendredi 24 avril 2020 à 17h.
- b) Les éléments requis seront communiqués en ligne, grâce au formulaire disponible sur le site internet du club organisateur et comprenant obligatoirement la liste de tous les membres composant l'équipe de club ainsi que leurs pseudos.
- c) Le formulaire est accessible à l'adresse suivante : <https://forms.gle/7Xw56nderMUBdr126>

6. REGLES APPLICABLES

Le challenge virtuel est régi par :

- a) les Règles de Course à la Voile virtuelle, consultables sur https://www.ffvoile.fr/ffv/web/communaute/voile_virtuelle/reglement_VR.pdf
- b) l'annexe A des RCV.

7. BATEAUX ET PLANS D'EAU

Les courses seront disputées sur monotype J70.

Le choix des plans d'eau est à la diligence du VRC (Virtual Race Committee).

8. CONSTITUTION DES EQUIPES

- a) Les équipes sont composées de 3 membres.
- b) Chaque équipe dispose obligatoirement d'un compte VIP personnel ou de son club. Cela permettra de disposer d'un nombre de comptes suffisants pour donner le départ de toutes les courses prévues à la pairing list (voir 4.c).
- c) Pendant toute la durée de la compétition les membres d'une équipe ne peuvent être modifiés sauf sur décision du VRC, suite à une demande justifiée par des circonstances exceptionnelles.
- d) Quand un membre de l'équipage inscrit est dans l'incapacité de continuer à participer à l'épreuve, le VRC peut autoriser un remplacement, un remplacement temporaire ou une autre mesure.
- e) La composition d'équipe pourra être différente pour chaque journée de course, mais le bateau restera obligatoirement le même (même pseudo).
L'équipage ne pourra pas être modifié au cours de la journée, à l'exception de situations relevant des articles 8c et 8d ci-dessus.

9. FORMAT DE L'EPREUVE

L'épreuve s'effectuera sur le principe de rencontres en flottes par groupes permettant au plus grand nombre de coureurs de se rencontrer.

Chaque « flight » (ensemble de 3 courses réunissant chacune un tiers des concurrents) fera participer l'ensemble des clubs inscrits : les 3 membres d'une équipe participent tous les trois à la même course. Un maximum de 6 clubs différents (pour 18 clubs inscrits), soit 18 bateaux, participent à chaque course. La répartition des équipes dans les flights sera précisée dans une pairing list communiquée directement aux concurrents à la confirmation des inscriptions.

10. PARCOURS

Les parcours seront de type construit.

La zone de course sera l'un des plans d'eaux proposés par Virtual Regatta. Ce plan d'eau pourra être différent pour chacune des courses.

11. SYSTEME DE PENALITE

La règle 44 des RCV de voile virtuelle s'applique : « quand un bateau a enfreint une ou plusieurs règles du chapitre 2 ou la règle 31 dans un incident pendant qu'il est *en course*, il doit effectuer une pénalité en étant ralenti. Pendant qu'il est ralenti, un bateau ne peut pas faire qu'un autre bateau soit pénalisé ni le déventer. »

12. CLASSEMENT

Un flight devra être validé pour valider la compétition.

Le classement d'une équipe de club sera établi sur la base du total des points accumulés par l'équipe lors de chacun des flights courus. Aucune course ne sera retirée. Ceci modifie la RCV A.2.

Les classements seront publiés sur sailranks ®.

13. COMMUNICATION

Les communications sont autorisées entre membres d'une même équipe au cours de la course, par tous les moyens existants.

Les communications entre le VRC et les concurrents se feront par le forum Discord ® dont l'adresse sera communiquée aux équipes lors de la confirmation des inscriptions.

14. PRIX

Seront récompensés : les trois premiers clubs

15. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité.

16. DROIT ET DONNEES DES PARTICIPANTS

a) Droit à l'image et à l'apparence

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques des captures d'écran, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

b) Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que Virtual Regatta à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles.

17. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Contact Clubs :

contact@brestbretagnenautisme.fr

Communication pendant l'épreuve

Les briefings et l'accueil se feront en salle Cormorandière virtuelle accessible sur <https://meet.jit.si/cormorandiere>

Pendant les courses, la communication entre le VRC et les concurrents se fera par le forum Discord ® (voir 13).

Hébergements :

Chez vous